

N°DEC-2024-14

DÉCISION DU MAIRE

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA REGION
ÎLE-DE-FRANCE POUR LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOT À 5
ET D'UN TERRAIN MULTISPORTS**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'instauration du dispositif de soutien au développement des équipements sportifs de proximité ;

D E C I D E

Article 1^{er} : Il est confirmé le projet de création d'un terrain de « foot à 5 » et d'un terrain multisport sur le site municipal implanté au n°3 rue Guy Môquet.

Article 2 : Le plan de financement de l'opération est prévu de s'équilibrer comme suit :

1°) Dépenses :

Travaux : 536 371 € HT

TOTAL : 536 371 € HT

2°) Recettes :

Subvention espérée du Conseil Régional d'Île-de-France : 160 911 €.

Autres subventions : 329 000 €

Autofinancement : 107 371 €

TOTAL : 536 371 €

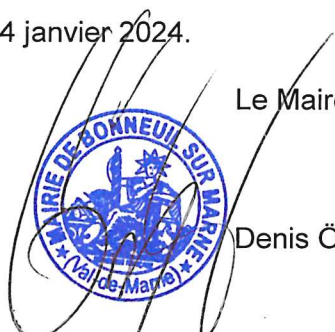
Article 3 : Il est sollicité à cette fin une subvention du Conseil Régional d'Île de France.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer avec le Conseil départemental du Val de Marne, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 24 janvier 2024.

Le Maire,


Denis ÖZTORUN



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le **29 JAN. 2024**
Et de sa publication le **29 JAN. 2024**

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS
